Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260409-015_26-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

015/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 9 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sylvie FILÉNI, Sonia FLOCH, Éric HUON, Éric LE SCANFF, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES
Absents : Néant
Procurations : Néant
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2026

Objet : Désignation de correspondants Incendie et Secours

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que la loi du 25 novembre 2021, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, prévoit une disposition concernant au premier lieu les collectivités territoriales.
Son article 13 porte sur la désignation d'un correspondant Incendie et Secours au sein du conseil municipal. Il peut s'agir d'un adjoint au Maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du Code de la sécurité intérieure. Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 est venu préciser les modalités de cette désignation.

Le correspondant Incendie et Secours est un interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours dans la commune.
Le correspondant Incendie et Secours aura pour première mission de s'assurer que le Plan Communal de Sauvegarde soit en adéquation avec les obligations imposées par la loi.
Il informera et sensibilisera le conseil municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.
Les dispositions réglementaires prévoient que le Maire communique les noms des correspondants Incendie et Secours, titulaire et suppléant, au représentant de l'État dans le département et au Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner les correspondants Incendie et Secours suivants :

- Titulaire : Éric HUON
- Suppléant : Alexia PHILIPPE

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260409-015_26-DE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, désignent comme correspondants Incendie et Secours : Éric HUON en tant que titulaire et Alexia PHILIPPE en tant que suppléant.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE GUERLESQUIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (FINISTÈRE)

Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY